

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 7 avril 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 6 avril 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2017

Date d'affichage du procès-verbal : mars 2017

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BOSSON Julie - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - STALDER-MEYER Sandrine- VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. MOULIN Stéphanie - ROUX William**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à la :

- ✓ Convention avec un intervenant extérieur dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ Ordonnance du Tribunal d'Instance de Valence relative à un effacement de dettes au vu d'une situation de surendettement

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2017 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2017.

2. Signature d'une convention d'animation pour les temps d'activités périscolaires entre la commune et un intervenant pour le second trimestre de l'année scolaire 2016/2017 :

Monsieur le Maire rappelle que pour le second trimestre de l'année scolaire 2016/2017 une nouvelle activité « initiation au théâtre », a été proposée, encadrée par Madame Leila ARICHE sous le couvert de l'association « les vertébrées ».

Il rappelle qu'une convention a été passée avec l'intervenante sous le couvert de cette association. Celle-ci a demandé à la mairie de modifier leurs coordonnées : Mme Ariche n'est pas la représentante légale de l'association ; il convient d'indiquer Mme Véronique SINICOLA, secrétaire, en tant que représentante de l'association.

Par conséquent, le préambule, la signature et l'article 1 seront modifiés comme suit :

« La collectivité confie à l'association Les Vertébrées l'animation d'activités périscolaires à l'attention des enfants du niveau maternelle. Dans ce cadre, l'association Les Vertébrées missionne et salarie Mme Leila Ariche, comédienne, pour organiser et diriger ces animations dans les conditions décrites ci-après. »

Le Conseil Municipal accepte cette modification.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Effacement d'une dette suite à une décision du Tribunal d'instance de Valence :

Vu l'ordonnance 35-17-000033 conférant force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recommandé par la Commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Drôme à Valence,

Vu la demande de la Trésorerie de Chabeuil sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable,

Le Maire expose que ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 150.67 €.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal accepte l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 150.67 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

Adopté : Une délibération sera prise.

4. **Indemnités allouées aux élus :**

Monsieur le Maire informe que la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) nécessite de reprendre une délibération pour les indemnités de fonction allouées au maire et adjoints en visant « indice brut terminal de la fonction publique » et non indice 1015.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. **Vote des taux d'imposition 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2016 :

Taux de la commune		Taux moyen des communes de la même strate
➤ Taxe d'Habitation	07.20 %	12.00 %
➤ Taxe Foncière (Bâti)	09.79 %	15.69 %
➤ Taxe Foncière (Non Bâti)	37.04 %	45.28 %

Le Conseil Municipal **DECIDE** de maintenir les taux ci-dessus pour 2017.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. **Vote des budgets primitifs 2017 « commune – eau assainissement » des subventions allouées aux associations :**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

Associations	Pour mémoire Budget précédent	Vote du conseil municipal
SOMME PROPOSEE	8 000	8 000
CLUB DE L'AGE D'OR	150	150
LA FARANDOLE	150	150
CHABEUIL AIDE ET PARTAGE	650	650
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50	50
MAISON BLEUE	50	Aucune demande
COOPERATIVE SCOLAIRE	1800	1800
ASSOCIATION C'EST TOUT VERRE	150	150
LES PETITES MAINS DU R.P.I		Gratuité des salles
COMITIE DES FETES		150
ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES DRÔME	50	Aucune demande
FED 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE	50	Aucune demande
ASSOCIATION LA PRINCESSE SANS SUCRE	150	150
ASSOCIATION DES PARALYSES FRANCE		50
ASSOCIATION SCLEROSES EN PLAQUES		50
TOTAL	3 250	3 350
<i>RESERVES</i>	4 750	4 650

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 **DE LA COMMUNE**

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	458 621.12 €	Dépenses	286 746 €
011-charges caract. généra	92 189.00 €	Opération Bibliothèque	50 000.00 €
012 – charges personnels	177 956.00 €	Opération Terrain	6 000.00 €
014 – Atténuations produits	3 700.00 €	Opération Voirie 2017	30 000.00 €
65 – Autres charges gest	47 533.00 €	Opération SD Fêtes	65 000.00 €
66- Charges financières	5 281.00 €	Opération Terrain sportif	15 000.00 €
67- Charges exceptionnelle	100.00 €	.Opération Mairie	20 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	7 455.12 €	Opération Informatique	1 000.00 €
023 – Virement S Invest	115 000.00 €	Opération Bar Communal	3 460 €
042 – Dot amortissement	9 407.00 €	Opération Eglise	25 950.00 €
		Opération Place Eglise	3 000.00 €
		Opération AD'AP	18 470.00 €
		Opération Voirie 2016	18 000.00 €
		Opération Voirie 2016	-18 000.00 €
		Opération SDED	16 000.00 €
		16 – Emprunts	17 460.00 €
		020 – Dépenses imprévus	9 105.00 €
		001 – Solde d'exécution	6 301.00 €
	Fonctionnement		Investissement
Recettes	458 621.12 €	Recettes	286 746.00 €
013 - Atténuations charges	6 000.00 €	13 – Subventions	16 639.00 €
70 - Produits services	64 129.00 €	10 – Dotations	129 704.00 €
73 - Impôts taxes	187 481.00 €	45 – Opération invest/mand	16 000.00 €
74 – Dotations	65 066.00 €	021 – Virement S Fonction	115 000.00 €
75 – Revenus immeubles	10 500.00 €	040- Dot amortissement	9 403.00 €
77 – Produits exceptionnels	300.00 €		
002 – Résultat reporté	125 145.12 €	001-Solde d'exécution	

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 **DE L'EAU ASSAINISSEMENT**

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	161 653.38 €	Dépenses	169 315.51 €
011-charges caract. généra	16 500.00 €	Terrains	5 000.00 €
012 - charges personnels	15 000.00 €	Opération La Richardière	110 000.00 €
014 – Atténuation produits	15 000.00 €	16 – Emprunts	15 821.00 €
65 – Autres charges	2 000.00 €	020 – Dépenses imprévues	4 063.51 €
66 – Charges financières	2 221.00 €	040 – Dot amortissement	34 431.00 €
022 – Dépenses imprévues	1 748.38 €		
042 – Dot amortissement	69 184.00 €		
023 – Virement S investis	40 000.00 €		
	Fonctionnement		Investissement
Recettes	161 653.38 €	Recettes	169 315.51 €
70 – Ventes produits	67 530.00 €	021 – Virement S fonction	40 000.00 €
74 – Subvention exploit	3 000.00 €	040 – Dot amortissement	69 184.00 €
042 – Dot amortissement	34 431.00 €	001 – Solde d'exécution	60 131.51 €
002 – Résultat reporté	56 692.38 €		

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Désignation des personnes déléguées pour la constitution du groupe de travail « Véore » :

Monsieur le Maire fait part du courrier de Valence Romans Agglo qui stipule qu'un groupe de travail « Véore » va être constitué qui permettra un suivi de proximité des actions menées sur les cours d'eau du bassin versant et qu'il convient de désigner les représentants de notre commune à ce groupe de travail.

Le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Représentant titulaire : Monsieur Alexandre BERGER

Représentant suppléant : Monsieur François BELLIER

8. Contrat d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre (CAUE-Commune) :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la convention proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE) qui a pour objectif d'accompagner la commune dans l'écriture du préprogramme pour deux projets d'investissement en cours. Il fait part du coût de cette prestation : une adhésion 2017 d'un montant de 1 103 € et une participation volontaire de 2 368 €, dont 50% à la signature et 50% lors de la remise du rapport.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Adopté : Une délibération sera prise.

9. Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Monsieur le Maire présente le tracé inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et précise que des erreurs de tracé ont été commises, ce qui rend caduque l'inscription de ces chemins.

Il propose de régulariser ce tracé.

Le Conseil Municipal

Approuve la suppression du tracé erroné, l'inscription du tracé rectifié, le maintien de la libre circulation,

Accepte un balisage

Adopté : Une délibération sera prise.

10. Décision du Conseil Municipal autorisant le transfert de compétences :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion avec Valence Romans Agglo, il appartenait à la Raye de se prononcer sur les dates des transferts des compétences optionnelles, actées par délibération. Celles obligatoires étant reprises de plein droit au 1^{er} janvier 2017.

Lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2016, il avait été proposé les dates retenues par la Raye et le conseil municipal s'était prononcé comme suit :

Compétences concernées	Délai maximum de prise de compétence	Proposition du Conseil Communautaire	Proposition du Conseil Municipal
Zones d'activités économiques	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Organisation de la mobilité	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Habitat - PLH	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Assainissement collectif et eaux pluviales	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2018
ALSH mercredis après-midi	1 ^{er} janvier 2018	Maintien du service jusqu'au 31 août 2017 géré par l'EPCI	Maintien du service jusqu'au 31 août 2017 géré par l'EPCI
Fourrière animalière	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Accompagnement de l'apprentissage de la natation pour les écoles primaires	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Informatisation des écoles	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019
Eclairage public	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017

Et pour un maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) jusqu'en 2020.

Ces dates de transfert auraient dû être formalisées par délibération communale.

Le Conseil Municipal adopte les propositions faites ci-dessus.

Adopté : Une délibération sera prise.

Dans le cadre du transfert de l'Eclairage public, Monsieur le Maire présente le procès-verbal établi par Valence Romans Agglo relatif à la mise à disposition des immobilisations de l'Eclairage Public. Il précise que la commune transfère des droits patrimoniaux sans transférer le droit de propriété.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce procès-verbal de mise à disposition des biens de l'EP de Châteaudouble à Valence Romans Agglo.

Adopté : Une délibération sera prise.

11. Projets 2017 :

Travaux de la toiture de la Mairie : 3 devis sont présentés pour la réfection du toit de la Mairie.

L'entreprise AD RENOVATION, moins-disante, est retenue pour un montant de 11 000 € HT.

Travaux place de l'église : une installation d'arrosage sera réalisée pour les massifs.

Travaux Ad'AP relatifs à l'église : La rampe d'accès pour les handicapés doit être modifiée ou refaite. Les propositions suivantes sont faites : soit modification du plan soit réfection complète avec une nouvelle ouverture. La Mairie se rapprochera des responsables de la Paroisse pour choisir la meilleure solution.

Travaux au Troquet de Marette : Dans les toilettes la barre d'appui doit être changée et la porte nord donnant sur la terrasse doit s'ouvrir sur l'extérieur.

12. Urbanisme :

➤ **Déclaration Préalable** : faite par Monsieur Fabien BAUDE pour l'implantation d'un bungalow de 17.55 m² à destination agricole au quartier « les Bérards » près de son bâtiment d'élevages et de son hangar côté sud.

➤ **Permis de construire** : déposé par Monsieur Christian SOLLETY pour une rénovation intérieure et toiture d'une habitation principale au quartier « Marette » : Aucune observation faite par le Conseil Municipal.

13. Questions diverses :

➤ **Permanence élections présidentielles :**

➤ **Parc Naturel Régional du Vercors** : Monsieur le Maire indique qu'une procédure de révision de la Charte du Parc est en cours. La commune a été sollicitée afin d'intégrer ce périmètre d'études. Le Conseil Municipal est favorable à intégrer ce périmètre d'études pour l'élaboration d'une nouvelle charte mais sollicite du parc la présentation du territoire et des missions menées auprès des collectivités adhérentes.

La décision d'adhésion définitive au Parc Naturel Régional du Vercors pourra intervenir à la fin de l'étude.

➤ **ENEDIS Travaux enfouissement ligne HTA entre Chabeuil et Châteaudouble** : Monsieur le Maire présente le projet proposé par ENEDIS d'enfouissement des lignes électriques MT qui pourrait débuter en décembre 2017.

➤ **Demande d'emplacement food truck** : Sollicitation d'implanter un camion restaurant ambulante le samedi de 11h00 à 17h00 au col des limouches. Pas d'opposition du conseil municipal

➤ **Demande de prêt de la salle polyvalente** : Sollicitation de cette salle pour animer un atelier adulte relatif à l'apprentissage musical à la suite de l'atelier enfant proposé aux enfants du RPI dans le cadre de l'Association de l'Auberge. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette proposition avec une participation de 70 € / trimestre pour les frais de fonctionnement.

➤ **Recours au Tribunal Administratif** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des deux recours intentés devant le tribunal administratif contre la commune, l'un par Monsieur Alain BARNASSON et l'autre par la SARL FRYAN et rappelle que la commune a mandaté un avocat pour assurer sa défense.

➤ **Compost collectif** : Monsieur Thierry REBELO fait part d'une demande qui lui a été faite relative à l'implantation d'un compost collectif. Le Conseil Municipal souhaite qu'une consultation soit lancée auprès des habitants de Châteaudouble afin de déterminer l'impact.

➤ **Un lâché de Ballons avec leds** : a été sollicité lors d'un mariage au domaine le grenouillet. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à cette demande. Latex et Led nuisibles pour l'environnement.

➤ **Panneau d'information** : Présentation de la proposition faite par SIGNARAMA. Panneau trop succinct. Madame Sandrine STALDER-MEYER prendra contact avec la société afin de compléter les informations.

➤ **Haies environnementales** : Monsieur Philippe DOUVRE précise que la Fédération des Chasseurs pourrait fournir des plans

➤ **Commission « fleurissement »** : Mardi 18 avril à 18h30 en Mairie (sont concernés par cette commission : Messieurs DOUVRE et REBELO Mesdames VIGNARD, BRESSON et BOSSON)

La séance est levée à 23h.35

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 4 mai 2017 à 20h30